



La Forge
ASSOCIATION LA FORGE
MAIRIE DE JAZENNES
7 RUE DE LA FORGE
17260 JAZENNES

N° DE SIRET : 53951125300012
DOSSIER : W174000871

RÈGLEMENT DU MARCHÉ DES CRÉATEURS, ARTISANS ET PRODUCTEURS LOCAUX

LE MARCHÉ

Le marché des créateurs et artisans locaux se déroulera le **dimanche 17 mai 2026**.

Horaires d'ouverture au public du marché : de 9h à 17h.

Lieu du marché : Salle des fêtes et parking, 17260 Jazennes

Spécificités du marché : les exposants devront être commerçant, artisan, artisan d'art, artiste, agriculteur ou producteur et les produits proposés à la vente ne devront pas être industriels.

ATTRIBUTION D'EMPLACEMENTS

- Tout exposant doit être, commerçant, artisan, artiste, agriculteur ou producteur en exercice au jour de son inscription ainsi que lors de l'exposition. Toute demande est individuelle, sauf conditions spécifiées ci-après. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte pour l'inscription et sera notifié à l'intéressé.

- L'exposant doit accepter le présent règlement et le signer.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Toute personne désirant obtenir un emplacement sur le marché doit déposer une demande écrite à l'association. Cette demande doit obligatoirement nous être adressée avant le **9 mai 2026** et mentionner :

- Les nom et prénom(s) du postulant
- Sa date et son lieu de naissance
- Son adresse, téléphone portable, mail
- L'activité précise exercée
- Le métrage linéaire souhaité

Un formulaire de demande d'emplacement est disponible sur demande.

PIÈCES À FOURNIR

- Contrat d'assurances couvrant sa responsabilité civile professionnelle dans le cadre de l'activité exercée par lui ou les personnes agissant pour son compte, ainsi que le recours des voisins et des tiers.
- Récépissé de déclaration d'activité faite à la DDPP lorsque les produits vendus sont alimentaires et d'origine animale.
- Copie de la carte de commerçant sédentaire et extrait Kbis de moins de 3 mois.
- Copie d'un justificatif d'inscription à la MSA pour les agriculteurs.
- Copie d'un justificatif d'inscription à la Maison des Artistes ou récépissé de la Déclaration d'activité ponctuelle délivrée par les services fiscaux pour les artistes.
- Copie de l'inscription à la Chambre des Métiers pour les artisans et artisans d'art.

- Photos des produits proposés à la vente.
- Pièce d'identité
- Le présent règlement daté et signé.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

• Les produits présentés devront être en conformité avec la législation française. Seules les œuvres réalisées par l'exposant pourront être exposées et devront correspondre au métier exercé. Toute transgression à cette règle sera signalée aux organisateurs qui exigeront le retrait des objets, sans aucun recours ni dédommagement possible. Les créateurs devront préciser la technique employée et leurs compétences dans le métier. La vente de bijoux est réservée aux créateurs qui l'auront clairement indiquée dans leur dossier.

SÉLECTION DES EXPOSANTS

- Le comité de sélection se réunira et retiendra les demandes en fonction des critères de qualité, de savoir-faire et d'originalité.
- Les décisions du comité de sélection sont sans appel.

FRAIS ET RÈGLEMENT

La participation aux frais engagés comprend la communication, l'électricité et les frais techniques.

- Le mètre linéaire est facturé à hauteur de 3 euros en intérieur.
- Le mètre linéaire est facturé à hauteur de 1 euro en extérieur.

Si votre dossier est accepté, le droit de place est payable d'avance par chèque libellé à l'ordre de l'association La Forge ou en espèces (avec appoint) conformément au tarif établi au mètre linéaire, applicable à la longueur demandée et selon la nature de l'emplacement.

Aucun remboursement ne pourra être effectué.

RÉPARTITION DES STANDS

- L'association La Forge établit le plan du Marché et effectue librement la répartition des emplacements, en tenant compte le plus possible des souhaits formulés par écrit par l'exposant.
- La taille des stands sera de **1,50 mètre linéaire minimum**
- Un plan indiquant l'emplacement exact du stand sera communiqué à chaque exposant par mail.

POLICE GÉNÉRALE

- L'utilisation d'appareils sonores est interdite sur le marché.
- Aucun véhicule ne pourra être présent sur le site lors de l'ouverture au public (les véhicules des exposants seront stationnés sur les parkings situés à proximité.)
- Aucune vente en dehors du stand ne sera tolérée.
- Il est interdit d'aller au-devant des passants pour vendre un produit.
- Il est interdit de distribuer des tracts sans autorisation.
- Le racolage est interdit.
- Tout comportement troublant la sécurité, la tranquillité ou la salubrité publique entraînera une interdiction de tenue de stand.

INSTALLATION / DÉCORATION / DÉMONTAGE

- L'installation devra se faire le jour du marché à partir de 7h00 et ce jusqu'à 9h00. Une présentation de stand harmonieuse et soignée est requise. L'association La Forge ne mettra pas à disposition de matériel d'exposition. La décoration est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité. Elle doit respecter les règlements de sécurité édictés par les pouvoirs publics. L'organisateur se réserve le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général du marché ou gêneraient les exposants voisins.
- Le démontage se fera le soir même à partir de 17h (ouverture au public de 9h à 17h). Le montage et démontage des stands, le déchargement et rechargement, ne pourront se faire qu'en dehors des horaires d'ouverture du marché et ceci dans le souci de faciliter le passage de chacun. Les délais de mise en place et démontage devront être les plus courts possible. Les véhicules des commerçants servant aux déchargements et rechargements devront être stationnés de manière à ni gêner ni entraver le passage des autres commerçants pour leurs mises en place et leurs démontages. Les commerçants devront avoir remballé leurs marchandises, démonté leurs stands et quitté le marché au plus tard à 20h.
- À la fermeture du marché, les usagers du marché sont tenus de laisser leur emplacement propre. Aucun résidu ne devra subsister sur les lieux. L'association La Forge mettra à la disposition des commerçants des conteneurs prévus à cet effet. Les cartons, cageots, emballages ne devront en aucun cas être déposés dans les conteneurs mais emportés par les commerçants.

RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

- Tous les stands présentant des produits alimentaires devront respecter la réglementation en vigueur en particulier au niveau de l'hygiène et de la sécurité alimentaire ainsi que les modes opératoires mis en œuvre. L'exposant sera seul responsable des conséquences en particulier en cas d'intoxication et renonce d'ores et déjà à tous recours contre l'association La Forge.

RESPONSABILITÉ / ASSURANCE

- Les objets exposés demeurent sous l'entière et unique responsabilité de leur propriétaire. L'association La Forge ne peut en aucun cas être tenue responsable pour des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.
- Outre l'assurance éventuelle couvrant les objets exposés et plus généralement les éléments mobiles ou autre lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais toute assurance couvrant les risques que lui-même, son personnel son matériel encourrent ou font encourir à des tiers.

PRISE DE VUE

- L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'association La Forge à réaliser des photographies sur les produits présentés et à utiliser librement ces images sur tous supports dans le cadre de cet événement.

CONTESTATION

En cas de contestation, l'exposant doit exprimer sa réclamation par courriel à : laforge.jazennes.17@gmail.com.

ANNULATION DU MARCHÉ

- Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure (événement climatique, décision préfectorale, ...).

COMMUNICATION

L'association La Forge mettra en œuvre un plan de communication locale : affichage, agendas, relais locaux (ex. office de tourisme), presse locale, réseaux sociaux, ...

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 modifié en 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à laforge.jazennes.17@gmail.com

Je soussigné (NOM Prénom)

Représentant :

Déclare avoir lu et accepté le règlement suivant.

à (lieu) :

Le (date) :

Signature et cachet :